

Fiche de poste

Membre du comité directeur

Conditions :

- être licencié(e) auprès de la FCD pour la saison en cours ;
- être élu(e) membre du comité directeur de la Ligue Centre-Val de Loire au cours d'une assemblée générale.

Le nombre de réunions statutaires annuelles est de 4 (mi-novembre ; fin janvier début février ; mi-avril ; fin juin) se déroulant le jeudi, plus celle précédant la tenue de l'assemblée générale.

Il faut y ajouter le stage de l'Equipe Technique Régionale qui se déroule fin août - début septembre en week-end.

Le membre du comité directeur est présent aux réunions du comité directeur.

Lorsqu'il est absent, il a la possibilité de donner procuration à un autre membre du comité directeur (article 13 des statuts et 23 du règlement intérieur). Il est préférable qu'il précise ses consignes de vote.

Il s'assure que l'envoi de la documentation relative à la prochaine réunion du comité directeur lui permet d'en prendre connaissance et d'arrêter ses positions.

Il s'assure de la réception du procès-verbal de la précédente réunion du comité directeur afin d'en prendre connaissance et d'arrêter sa position.

Il approuve ou apporte ses modifications, ou observations, au procès-verbal de chaque réunion du comité directeur.

Il exerce son temps de parole pour participer à l'ordre du jour et contribuer aux débats chaque fois qu'il le juge utile.

Il signe la fiche de présence lors de chaque réunion du comité directeur.

Il s'assure que la convocation est conforme et qu'il dispose des éléments d'information nécessaires à l'expression de son vote.

Il examine les documents comptables (Compte de résultat - bilan - annexe).

Il s'assure de la régularité des opérations financières.

Il examine les conséquences à court et long terme.

En cas de désaccord du membre du comité directeur ou dysfonctionnement de la Ligue Centre-Val de Loire FCD :

- ✓ Il motive sa démission.
- ✓ Il adresse un courrier adressé au Président de la Ligue Centre-Val de Loire FCD.
- ✓ Il veille à ne pas sortir du cadre de ses responsabilités et n'effectue aucun acte de gestion de nature à aggraver la situation en cas de difficultés financières de la Ligue Centre-Val de Loire FCD.
- ✓ Il requiert du trésorier général une information détaillée et exhaustive des actes engagés notamment pour assurer le respect des engagements financiers vis à vis de



Ligue Centre-Val de Loire de la fédération des clubs de la défense

16, Boulevard Lahitollé – 18021 BOURGES cedex
Téléphone : 02.48.66.51.41 – PNIA 862.182.51.41 – Portable : 06.77.78.69.96 – @ liguecvl.fcd@gmail.com
Site Internet : www.liguecvl.lafederationdefense.fr

Agrément n°MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative membre du comité national olympique français

- toute personne morale ou physique.
- ✓ Il apprécie le risque de mise en cause du comité directeur en cas de dépôt de bilan.
- ✓ Le membre du comité directeur exerce un contrôle permanent sur la gestion de la Ligue Centre-Val de Loire FCD.
- ✓ Il s'informe régulièrement de la situation et de l'activité de la Ligue Centre-Val de Loire, au-delà de l'obligation faite au Président d'y procéder, s'il l'estime nécessaire.

Il peut s'exprimer librement et totalement sans que cela ne s'apparente à une immixtion dans la gestion.

Il doit réserver ses remarques ou ses critiques aux séances du comité directeur.

Il peut être appelé à représenter le Président lors de manifestations, de réunions ou de représentations officielles. Il reçoit alors une convocation du secrétariat de la ligue. Il rend compte, au travers d'une fiche de représentation envoyée dans les 15 jours, au secrétariat de la Ligue.

Il peut être appelé à représenter la ligue au sein d'un comité d'organisation d'un championnat national, d'une manifestation nationale sportive ou d'un salon culturel régional ou national.

Tout déplacement effectué, soit par un véhicule personnel ou de service, est couvert par l'assurance Flotte de la FCD, à la condition d'en avertir au préalable le secrétariat de la ligue en mentionnant l'immatriculation du véhicule.

Durant sa mission pour se déplacer à une réunion du comité directeur, ou à une représentation, le membre du comité directeur est couvert en individuel accident par sa licence FCD de la saison en cours.

La Fédération des Clubs de la Défense a souscrit une assurance "mandataires sociaux" pour l'ensemble des membres du comité directeur de la Ligue Centre-Val de Loire FCD, en cas de mise en cause au titre de la responsabilité.

Il peut faire partie d'une ou plusieurs commissions créées pour des domaines précisés à l'article 26 des statuts, sachant que la durée du mandat des commissions permanentes est celle du comité directeur (4 ans).

Les réunions des commissions ont lieu en principe la veille au soir des réunions du comité directeur. Toutefois, elles peuvent avoir lieu à d'autres dates et lieux en fonction des questions à l'ordre du jour.

Il peut également faire partie de commissions ou de groupe de travail créés ponctuellement en fonction des questions à étudier ou à traiter.



Ligue Centre-Val de Loire de la fédération des clubs de la défense

16, Boulevard Lahitollé – 18021 BOURGES cedex
Téléphone : 02.48.66.51.41 – PNIA 862.182.51.41 – Portable : 06.77.78.69.96 – @ liguecvl.fcd@gmail.com
Site Internet : www.liguecvl.lafederationdefense.fr

Agrément n°MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative membre du comité national olympique français

Fiche de candidature féminine

Comité directeur

NOM : Prénom : Nationalité :

Née le :/...../..... A :

Affectation ou lieu d'emploi : Arme ou service :

Adresse :

.....
.....

Téléphone :

Professionnel:.....

PNIA :

Domicile:

Portable :

Messagerie :

Adhérent(e) au club de : N° affiliation :
/06/

Numéro de licence :(au titre de la saison 25/26)

A, le

« Pour information »

Signature du Président de l'association :

Ayant pris connaissance de la candidature

Signature du candidat :

Document à retourner pour le 5 novembre 2025 au plus tard



Ligue Centre-Val de Loire de la fédération des clubs de la défense

16, Boulevard Lahitollé – 18021 BOURGES cedex
Téléphone : 02.48.66.51.41 – PNIA 862.182.51.41 – Portable : 06.77.78.69.96 – @ liguecvl.fcd@gmail.com
Site Internet : www.liguecvl.lafederationdefense.fr

Agrément n°MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative membre du comité national olympique français